



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 16 septembre 2010*

Réunion du comité syndical du 16 septembre 2010



Le comité syndical s'est réuni le 16 septembre 2010 à Ault, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Maurice CAILLEUX
- Monsieur Benoît FROMAGER

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Frédéric LEONARDI

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 juillet 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 juillet 2010, joint à la présente délibération.

2. Désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte

Le Président demande au comité syndical de bien vouloir prendre acte de cette information.

3. Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Somme et le Conservatoire du littoral

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 31 voix pour et 2 abstentions (M. Wadoux, M. Boutin) d'approuver la convention de partenariat jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

4. Signature d'une convention avec l'Etat relative à l'attribution d'une subvention pour la gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 31 voix pour et 2 voix contre (M. Lottin) d'approuver la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

5. Centre Conchylicole : construction des parties collectives : avenant n° 2 au lot n° 16

Au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.

6. Commune de Lanchères – Signature de l'acte de vente des ruines de Poutrincourt

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 29 voix pour, 1 voix contre (M. MAISON) et 3 absentions (M. LOTTIN -2 voix- et M. FROMENTIN -1 voix-) approuve l'acte de vente joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

7. Commune de Quend : Vente des Terrains sis 51-53 Route de la Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec Monsieur FLAMENT et Mademoiselle FER moyennant un prix net vendeur de 100 000 € pour la parcelle cadastrée AI 132.

8. Acquisition et maintenance d'une solution de gestion ressources humaines – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres des entreprises Berger Levraut et Cantoriel, offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

9. Fourniture et livraison de fioul et essence pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société RAUX et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

10. Marchés passés sans formalités préalables pour les mois d'avril à juillet 2010

Le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir prendre acte de cette information.

Service Finances

11. Décision modificative n° 2 au Budget Principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Principal au niveau du chapitre.

12. Ligne de trésorerie pour 2010

Suite à l'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole qui présente le taux d'intérêt le plus attractif et la commission d'engagement la moins élevée et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

13. Taxe de séjour forfaitaire 2011 – Demande de dégrèvement - Camping le Rompval

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de dégrèvement pour 2011 et d'appliquer la taxe de séjour forfaitaire pour l'année 2011 au camping « le Rompval ».

14. Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Litige avec l'Entreprise Thomas – Annulation d'un titre de recettes

Afin de clore ce dossier et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à annuler le titre n° 2009 – 1644 d'un montant de 9 738 ,13 € HT ainsi qu'à émettre les 2 titres de recettes cités ci-dessus pour un montant total de 3 617 € HT

15. Destination Baie de Somme – Parc du Marquenterre : Location de la héronnière pour l'année 2009/2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les sommes correspondant au loyer de la héronnière, à verser à la SCI du DOMAINE DU MARQUENTERRE, la somme de 5 821,35 € HT pour l'année 2009 et la somme de 6 121,74 € HT pour l'année 2010.

16. Destination Baie de Somme – Forfait accès Aquaclub pour l'année 2010

Service Ressources Humaines

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la redevance forfaitaire du montant de 529 142 € HT due par le groupe Pierre et Vacances au titre de l'année 2010 et autorise le Président à procéder à l'émission du titre à hauteur de cette somme ainsi qu'à engager des négociations avec le groupe Pierre et Vacances pour la redevance forfaitaire au titre de l'année 2011.

17. Gestion du Personnel

Syndicat Mixte

17/1 - Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer du tableau des effectifs :

- 1 poste d'ingénieur principal*
- 1 poste d'ingénieur en chef*

et de créer dans le même temps 2 postes d'ingénieurs.

Destination Baie de Somme

Hôtel Restaurant du Cap Hornu

17/2 - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant qui a été consultable en séance, qui poursuit l'organisation, sauf nouvelle demande, du temps de travail hebdomadaire de la réceptionniste jusqu'au 14 février 2011.

17/3 - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui organise le temps de travail de l'attachée commerciale jusqu'au 14 février 2011.

17/4 - Activités nouvelles de Destination Baie de Somme

Service Technique - Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée qui a été consultable en séance, avec un technicien électromécanicien à compter du 15 octobre 2010.

17/5 - Activités nouvelles de Destination Baie de Somme

Service Technique - Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, avec un Agent polyvalent Bâtiment à compter du 1^{er} novembre 2010.

Service Aménagement

18. Confortement des zones urbanisées du Vimeu – extraction de matériaux sur le Domaine Public Maritime – Transport et mise en œuvre

Au vu du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société COLAS Nord Picardie pour le lot 1 et celle de la société SILMER pour le lot 2 et autorise le Président à signer les marchés correspondants et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

19. Commune d'Ault – Site du Moulinet – La nécessité d'un aménagement durable – 2^{ème} phase d'études pré opérationnelles et acquisitions foncières

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la poursuite des études pré- opérationnelles et autorise le Président à solliciter les subventions selon le plan de financement proposé ci-dessus.

20. Création d'une résidence pour l'accueil des saisonniers et programme de reconquête de l'Ilot «La Renaissance – Les Cygnes»

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe du programme d'études en vue d'une démolition des Résidences « Renaissance » et « Cygnes », et de la reconstruction d'un nouveau programme de résidence pour travailleurs saisonniers, en remplacement de la réhabilitation de la seule partie « Renaissance », d'autoriser le Président à élaborer les partenariats financiers relatifs à la 1^{ère} phase sur cette base et monter les dossiers de demande de financement correspondants ainsi qu'à solliciter le positionnement de la commune de Quend sur les procédures d'études de Déclaration d'Utilité Publique et de programme de Zone d'Aménagement Concertée, et le cas échéant, d'accepter que le Syndicat Mixte en porte la maîtrise d'ouvrage.

21. Zac du Royon – Belle Dune Centre – Construction d'un bâtiment – Permis de construire

En prévision du dépôt de ce permis de construire et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner son accord de principe sur cette démarche et autorise le Président à signer et déposer le permis de construire au nom du Syndicat Mixte ainsi qu'à engager toute démarche technique ou administrative liée à la mise en œuvre de cette opération et visant au lancement de consultations ou appels d'offres pour la réalisation des travaux à la charge du Syndicat Mixte.

22. Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel – Gestion raisonnée des flux et valorisation des paysages – Phase pré opérationnelle – Réalisation d'une aire de stationnement de substitution à l'arrière du Hameau du Hourdel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le contenu de la phase pré opérationnelle préalable à la réalisation de l'aire de stationnement de substitution à l'arrière du hameau du Hourdel (études et procédures nécessaires à l'obtention des autorisations administratives), l'étude de solutions alternatives pour le positionnement du délestage, le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise le Président, à solliciter les partenaires financiers, ainsi que l'autorisation de commencement anticipé des études et travaux ainsi qu'à engager les consultations nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

23. Rapport d'information – Cimetière chinois de Noyelles-sur-Mer – Abandon du projet d'aménagement

Rapport reporté en vue de rechercher de nouvelles solutions afin de faire avancer positivement ce dossier.

24. Rapport d'information – Etat d'avancement du plan vélo

Dans la mesure où ce projet s'inscrirait dans une programmation pluriannuelle (avec la mise en œuvre d'autorisation de programme sur un plan financier), le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir en prendre acte.

Service Environnement

25. Grand Site Baie de Somme – Réaménagement de la Pointe de Routhiauville - Plan de financement

Pour permettre la mise en œuvre du programme de réaménagement de la pointe de Routhiauville et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement et autorise le Président à lancer la consultation pour l'étude d'impact et les dossiers réglementaires pré opérationnels en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics ainsi qu'à signer les marchés correspondants et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

26. Document cadre relatif à la gestion du Parc du Marquenterre

Au vue de ces éléments, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le document cadre joint à la présente délibération et autorise le Président à poursuivre ces travaux en lien avec le Conseil Général de la Somme afin d'aboutir à un cadre partenarial approprié pour la gestion du Parc du Marquenterre.

27. Littoral des Bas-Champs de la Somme – Modification du plan de financement de l'étude de faisabilité d'une éventuelle dépoldérisation partielle

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter le financement correspondant auprès de l'Etat, de l'Union Européenne et de l'Agence de l'Eau.

28. Travaux urgents de confortement du cordon dunaire du Crotoy – Plan de financement - Phase 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel de la première phase présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer les procédures d'appels d'offres nécessaires à l'engagement de cette première phase.

- *Marché de bureau d'études pour les caractérisations des sédiments ;*
- *Marché de bureau d'études pour l'établissement des procédures administratives (Dossier d'incidence Natura 2000)*

29. Maîtrise d'œuvre - Commission de jury

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les constitutions des commissions composées en jury comme suit :

➤ *Pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif au confortement des Bas-Champs du Vimeu :*

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

- *les membres de la Commission d'Appel d'Offres*
- *les personnalités suivantes :*
 - *Monsieur le Directeur de la DREAL Picardie ou son représentant,*
 - *Un représentant du Conseil Général de la Somme désigné par son Président,*
 - *Un représentant du Conseil Régional de Picardie désigné par son Président,*
 - *Monsieur le Directeur de l'ASA des Bas-Champs ou son représentant.*
- *les membres possédant la même qualification professionnelle :*
 - *Monsieur l'Architecte Conseil du Département de la Somme ou son représentant,*
 - *Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,*
 - *Monsieur le responsable du Pôle de Gestion du Littoral ou son représentant,*
 - *Monsieur le Directeur du Pôle Modernisation du Conseil Général de la Somme ou son représentant,*

- *Madame la Directrice de l'Aménagement du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard ou son représentant.*

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

- *Monsieur le Comptable Public,*
- *Monsieur le représentant de la DRCCRF*

➤ *Pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif au Plan Vélo Baie de Somme :*

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

- *les membres de la Commission d'Appel d'Offres,*
- *les personnalités suivantes :*
 - *Monsieur le Directeur de la DREAL Picardie ou son représentant,*
 - *Un représentant du Conseil Général de la Somme désigné par son Président,*
 - *Un représentant du Conseil Régional de Picardie désigné par son Président,*
 - *Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de la Somme ou son représentant,*
- *Les membres possédant la même qualification professionnelle :*
 - *Monsieur l'Architecte Conseil du Département de la Somme ou son représentant,*
 - *Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,*
 - *Monsieur le Président de l'AF3V ou son représentant,*
 - *Monsieur le paysagiste de l'Association de Préfiguration de la Picardie Maritime ou son représentant,*
 - *Madame la Directrice de l'Aménagement du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard ou son représentant.*

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

- *Monsieur le Comptable Public,*
- *Monsieur le représentant de la DRCCRF.*

30. Avis des membres du Comité Syndical face au projet d'implantation d'un parc éolien marin sur le littoral Picard. Pour information : Avis consultatifs du Conseil général de la Somme, du Conseil régional de Picardie, du Conseil économique et social régional et Analyse du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, des membres présents moins 3 voix contre (M. LOTTIN 2, M. TISON 1) de se prononcer favorablement pour l'implantation d'un parc éolien off shore au grand large, sous réserve d'évaluer les conséquences sur le tourisme et la biodiversité et en bénéficiant de l'information la plus complète que possible des projets envisagés, tout en prenant en compte la création prochaine d'un parc naturel marin.